

Inhaltsverzeichnis

24.01.2019 24 heures	Les langes font polémique en France, la Suisse relativise.....	2
----------------------	--	---

Seite 15vc4

Suisse

Couches-culottes

Les langes font polémique en France, la Suisse relativise

Selon l'agence française de sécurité sanitaire, des substances peuvent présenter des risques pour la santé des bébés

Caroline Zuercher

De parfums aux dioxines en passant par de s pesticides comme le glyphosate, les substances chimiques trouvées dans les couches-culottes font polémique en France. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui a publié mercredi un rapport sur le sujet, les seuils sanitaires sont dépassés dans plusieurs cas. Le gouvernement français a sommé les fabricants d'agir sans tarder. En Suisse, l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) livre une autre lecture.

Les raisons de cette agitation? Dans son rapport, l'Anses relève «la présence de différentes substances chimiques dangereuses dans les couches jetables qui peuvent notamment migrer dans l'urine et entrer en contact prolongé avec la peau des bébés». L'agence a testé vingt-trois types de couches, mais n'en précise pas les marques. Parmi les quelque soixante substances retrouvées, les parfums sont les seules ajoutées intentionnellement. Les autres peuvent provenir des matières premières ou du processus de fabrication. Pour treize substances, et en tenant compte de conditions d'usage réalistes, les seuils sanitaires sont dépassés. Il s'agit de deux parfums, de certains hydrocarbures aromatiques polycycliques et PCB, de dioxines et de furanes.

Quels sont les risques?

Bilan? Selon le rapport de l'Anses, «il n'est pas possible d'exclure un risque sanitaire lié au port des couches à usage unique». «Les parfums peuvent provoquer des allergies ou des éruptions cutanées. Vu leur concentration, les autres substances ne vont pas provoquer des effets à court terme. À plus long terme, le dépassement du seuil sanitaire peut avoir des effets cancérigènes ou toxiques pour certains organes», résume Matthieu Schuler, directeur de l'évaluation des risques à l'Anses.

Son agence recommande aux fabricants de supprimer l'utilisation des substances parfumantes, de mieux maîtriser l'origine des matières premières naturelles et d'améliorer les procédés de fabrication. Elle préconise de renforcer le contrôle des substances chimiques dans les produits sur le marché et d'établir des mesures réglementaires plus restrictives tant au niveau national qu'européen.

Face à ces révélations, la ministre française de la Santé, Agnès Buzyn, a d'abord tenu à rassurer les parents en soulignant

qu'il n'y avait pas de risque immédiat pour la santé des enfants. Avec ses homologues de l'Économie et de la Transition écologique, elle a néanmoins exigé que les fabricants et les distributeurs présentent d'ici 15 jours un plan d'action visant à éliminer à terme ces substances. Paris va aussi travailler à l'élaboration de seuils de toxicité pour ces produits et plaidera à Bruxelles pour des règles européennes plus «protectrices». Dans la foulée, les producteurs ont assuré que leurs couches étaient sûres et qu'ils respectaient les plus hauts critères de sécurité.

Cette ambiance tranche avec le ton adopté en Suisse. Dans un communiqué datant d'octobre, l'OSAV note que les couches-culottes peuvent «éventuellement contenir des substances chimiques susceptibles d'être libérées et d'entrer en contact avec la peau des nourrissons et des enfants en bas âge». Suite à l'analyse de 21 échantillons, l'office conclut toutefois que les teneurs sont faibles et ne présentent pas de risque.

Les langes vendus dans les deux pays sont globalement les mêmes, à l'exception de marques appartenant à certains distributeurs. Alors, comment expliquer ces différences? «Notre étude n'a pas analysé les substances ajoutées aux langes comme les parfums, mais seulement les contaminants chimiques», répond Nathalie Rochat, porte-parole de l'OSAV. Pour le reste, les concentrations observées de chaque côté de la frontière sont similaires. «L'interprétation des résultats fait que les conclusions semblent divergentes. L'Anses a appliqué dans son modèle d'analyse du risque des paramètres plus sévères que ceux utilisés par l'OSAV.» Elle ajoute que ledit modèle est «complexe». Il intègre notamment des données comme l'absorption cutanée. «Les paramètres ne sont pas toujours disponibles et doivent être estimés, ce qui donne une grande incertitude au modèle d'évaluation du risque et peut faire varier le résultat final.»

Principe de précaution

Sophie Michaud Gigon, secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs (FRC, qui a participé à l'étude de l'OSAV), relativise ces différences. «Les conclusions de l'étude française sont les mêmes que les nôtres. Dans les deux cas, nous avons retrouvé des substances chimiques en petites quantités dont on ne peut pas dire qu'elles représentent un risque pour la santé.» Elle juge «intéressant» que Paris applique le principe de précaution. «Les autorités françaises considèrent qu'il y a un risque potentiel et interviennent avant de pouvoir creuser la question.»

Faut-il agir? À Berne, l'OSAV considère que «le risque étant trop faible pour être quantifié et les langes répondant aux exigences légales», il n'y a pas de raison d'exiger des nouvelles mesures des fabricants. Sophie Michaud Gigon précise que les substances incriminées sont bien plus présentes dans d'autres produits, comme les cosmétiques. «Mais il faut suivre ce que fait la France. Les marchés étant perméables, on peut aussi imaginer que si des mesures sont prises dans l'Union européenne, elles auront un effet en Suisse.»

En France, quelque soixante substances ont été trouvées dans les langes. Dans treize cas, les seuils sanitaires sont dépassés.

«Il n'est pas possible d'exclure un risque sanitaire lié au port des couches à usage unique»

Agence de sécurité sanitaire française

«Il faudrait effectuer des contrôles périodiques»

En 2015, la conseillère nationale Valérie Piller Carrard (PS/FR) a déposé une interpellation, dans laquelle elle regrettait que les pouvoirs publics ne s'intéressent pas davantage à la composition des langes, serviettes et tampons hygiéniques vendus en Suisse. «L'étude réalisée par nos autorités m'a rassurée, puisqu'elle montrait que les valeurs limites n'étaient pas dépassées. Dans ces conditions, je ne pense pas qu'il faille s'alarmer des résultats de l'enquête française.»

Valérie Piller Carrard émet néanmoins deux critiques. Primo, les autorités se reposent aujourd'hui sur l'autocontrôle des fabricants et leur font confiance. «Elles devraient effectuer des contrôles périodiquement.» Elle regrette aussi que les langes et les produits féminins soient considérés comme des objets usuels. «Dans ces conditions, rien ne contraint les fabricants à dévoiler la liste des ingrédients. Seul un statut spécifique, dont jouissent par exemple les médicaments, obligerait les fabricants à fournir la liste complète des composants sur les paquets.» C.Z.